



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

REUNION DU 28 JANVIER 2019

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Baisnée – Melle Bastos – Mme Escroignard
MM. Jasemin - Senecal – Diaz

Assiste : M. Le Nagard (Comité).

Excusé : M. Allard (CTDAP)

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18h00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

Toutes les feuilles de matches ou feuilles de plateaux sont à adresser au DVOF, le lundi suivant les rencontres, par le **CLUB RECEVANT.**

Les feuilles de match ou feuilles de plateaux sont à remplir impérativement avant le début des rencontres à l'aide de la liste des licences.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.



COURRIERS DES CLUBS

ENT. BEAUMONT MOURS : Mail du 25.01.19

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U8/U9 du 02 02 19

BRUYÈRES BERNES USM : Mail du 22.01.19

Pris note de l'arrêté municipal pour fermeture de vos installations

DEUIL ENGHIEU FC : Mail du 28.01.19

Pris note de votre demande de feuille d'engagement du Challenge U10 et U11. La commission regrette mais elle ne délivre aucune feuille. Il a bien été spécifié lors de chaque réunion d'information que c'est à la charge des clubs de garder des copies

GONESSE RC : Mail du 28.01.19

Pris note de votre demande. La commission vous confirme que le joueur muté n'a pas participé au 1^{er} tour du challenge U10/U11

ENTENTE SSG : Mail du 28.01.19

Pris note de la copie de votre demande de gymnase aux Services des sports de CERGY PONTOISE

ENTENTE SSG : Mail du 28 01 19

Pris note de votre réclamation concernant l'appel de feuilles de matches. La commission demande au secrétariat d'annuler les amendes.

FOSSÉS UF : Mail du 28.01.19

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U8/U9 du 02 02 19

GARGES FCM : Mail du 22.01.19

Pris note de votre candidature pour accueillir les Finales du Challenge U10 & U11 ou du Festival Foot U13

GOUSSAINVILLE FC : Mail du 21.01.19

Pris note de votre impossibilité de mettre à disposition un gymnase pour la phase futsal du critérium Avenir

ENTENTE SSG : Mail du 21.01.19

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U6/U7 du 26 01 19

MONTMAGNY SPORTS : Mail du 24.01.19

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U6/U7 du 26 01 19

PONTOISIENNE JS : Mail du 21.01.19

Pris note la fermeture de vos installations les 19 & 21 01 19

ST BRICE FC : Mail du 21.01.19

Pris note de votre impossibilité de mettre à disposition un gymnase pour la phase futsal du critérium Avenir

DEMANDE INFORMATIONS

EAUBONNE CSM :

Suite à votre mail du 25 10 18, la commission vous demande lui indiquer la date à laquelle vous pourrez recevoir à nouveau un centre des plateaux U6/U7 et U8/U9 (obligations du critérium Avenir)

ST OUEN L'AUMONE AS :

Suite à vos nombreux mails d'annulation, la commission vous demande lui indiquer la date à laquelle vous pourrez recevoir à nouveau un centre des plateaux U6/U7 et U8/U9 (obligations du critérium Avenir)

INFORMATION

Tous les centres du Challenge U10 & U11 – du Festival Foot U13 ou de la Coupe du Comité U12 qui ne pourraient avoir lieu le Samedi 2 Février à cause des intempéries (fournir arrêté municipal) seront remis le Samedi 9 Février 2019 et prioritaires sur le critérium



PLATEAU N° 4 - U8 / U9 du 2 Février 2019

ATTENTION

Nouveaux Horaires : Les plateaux doivent débuter à 9 H 30 - Les équipes visiteuses doivent être présentes sur les centres à 9H00 afin de débuter les plateaux impérativement à l'heure

Chaque équipe sera composée de 5 joueurs + 1 remplaçant maximum

La commission vous rappelle que les Responsables de Centre doivent impérativement faire parvenir au DVOF les feuilles de Plateau ainsi que les feuilles de présence de chaque club visiteur au cours de la semaine suivant le plateau

U8-U9 - NIVEAU 1						
N°	CORRESPONDANT	ADRESSE	CLUBS	Nb U8	Nb U9	Total
1	GOUSSAINVILLE FC		CENTRE MODIFIE			
	Abdelghani HEDADA Tél 06 86 73 48 16	Complexe Maurice Baquet 11 Av. Albert Sarault 95190 GOUSSAINVILLE	GOUSSAINVILLE FC	2	2	24
			SOISY AM FC	2	2	24
			EAUBONNE CSM	2	2	24
			SAINT BRICE FC	2	2	24
TOTAL				8	8	96
2	MONTMAGNY SPORTS		CENTRE ANNULE			
	Dominique MAHU Tél 06 33 98 43 30	Stade Ch. Grimaud Rue de Villetaneuse 95360 MONTMAGNY				
TOTAL						
3	OSNY FC		CENTRE MODIFIE			
	Ali SAMBE Tél 06 15 20 23 54	Stade Christian Léon Rue de Chars 95520 OSNY	OSNY FC	2	2	24
			ERAGNY AS	2	2	24
			VEXIN AS	2	2	24
			OSNY FC	1	1	12
TOTAL				7	7	84
4	PONTOISIENNE JS		CENTRE MODIFIE			
	Badriedine LABIDI Tél 06 11 67 78 97	Stade de la Pépinière Bd de l'Europe 95300 PONTOISE	PONTOISIENNE JS	2	2	24
			ARGENTEUIL FC	2	2	24
			CERGY PONTOISE FC	2	2	24
						0
TOTAL				6	6	72
5	SAINT LEU 95 FC		CENTRE MODIFIE			
	Kevin BOURSAULT Tél 06 23 30 03 15	Complexe Jean Moulin Avenue des diablots 95320 St Leu la Forêt	SAINT LEU 95 FC	2	2	24
			BEZONS USO	2	2	24
			SAINT OUEN AS	2	2	24
			FRANCONVILLE FC	2	2	24
TOTAL				8	8	96
6	SARCELLES AAS		CENTRE MODIFIE			
	Hakim BOUKHTAM Tél 06 51 94 62 57	Centre Sportif N. Mandela Av Paul Langevin 95200 SARCELLES	SARCELLES AAS	2	2	24
			GONESSE RC	2	2	24
			DEUIL ENGHIEU FC	2	2	24
			MONTMAGNY SPORTS	2	2	24
TOTAL				6	6	72



U8/U9 - Niveau 2 (équipe 5 joueurs +1 remplaçant max)

N°	CORRESPONDANT	ADRESSE	CLUBS	Nb U8	Nb U9	Total
ARGENTEUIL FC						
1	Christophe NAUDI Tél 06 63 18 14 44	Stade du Marais 45 Rue du Parc 95100 ARGENTEUIL	ARGENTEUIL FC	4	4	48
			GARGES FCM	4	4	48
						0
TOTAL				8	8	96
LE THILLAY ESM						
CENTRE MODIFIE						
2	Christophe FRANCISCO Tél 06 24 59 52 53	Stade Municipal Chemin de St Denis 95500 LE THILLAY	ENT BEAUMONT MOURS	2	1	18
			AUVERS ENNERY FC	2	3	30
			LE THILLAY ESM	2	2	24
			ARNOUVILLE FAS	2	2	24
						0
TOTAL				8	8	96
BELLOY SAINT MARTIN ACS						
CENTRE MODIFIE						
3	Guy LEMOINE Tél 06 87 73 94 20	Stade Raymond Fosset Rue Roger Salengro 95270 ST MARTIN DU TERTRE	BELLOY ST MARTIN ACS	1	2	18
			CHAMPAGNE SFC	2	2	24
			ADAMOIS OL	3	2	30
			ECLAIR DE PUISEUX	1	1	12
			PRESLES USL	1	1	12
TOTAL				8	8	96
BOUFFEMONT AC						
CENTRE MODIFIE						
4	Céline COURTEAUX Tél 06 20 11 36 68	Stade Av. J.B. Clément 95570 BOUFFEMONT	BOUFFEMONT AC	1	1	12
			ENTENTE MMB	3	3	36
			PERSAN 03 US	2	2	24
			GONESSE RC	2	2	24
TOTAL				8	8	96
CHAUMONTEL LUZARCHE AS						
5	Stéphane TREUILLET Tél 06 71 90 24 97	Stade du Grand Parc 1, Chemin de Coye 95270 CHAUMONTEL	CHAUMONTEL LUZ AS	2	2	24
			BEAUCHAMP AS	3	3	36
			MONTSOULT BAILLET US	1	1	12
			FONTENAY EN PARISIS FC	1	1	12
TOTAL				7	7	84
DEUIL ENGHEN FC						
CENTRE MODIFIE						
6	Vincent MOTILA Tél 07 82 45 90 58	Stade Alain Mimoun Rue Guynemer 95170 Deuil La Barre	DEUIL ENGHEN FC	1	1	12
			GROSLAY FC	2	2	24
			ENTENTE SSG	3	3	36
			MONTMAGNY SPORTS	1	1	12
			EAUBONNE CSM	1	1	12
TOTAL				8	8	84



N°	CORRESPONDANT	ADRESSE	CLUBS	Nb U8	Nb U9	Total
PUISEUX-LOUVRES FC			CENTRE MODIFIE			
7	Cédric LEMOINE Tél 06 85 91 52 23	Comp. Sportif S. Bariseel Av André Malraux 95380 LOUVRES	FOSSES UF	3	3	36
			PUISEUX-LOUVRES FC	3	3	36
			SURVILLIERS AVENIR	1	1	12
						0
TOTAL				7	7	84
FRANCONVILLE FC						
8	Bruno SERRALBO Tél 06 20 08 82 00	Stade Jean Rolland 112 rue des Pommiers Saulniers 95130 FRANCONVILLE	FRANCONVILLE FC	5		30
			COURDIMANCHE AS	5		30
			MENUCOURT AS	5		30
						0
TOTAL				15	0	90
JOUY LE MOUTIER FC						
9	Paul LARAIBI Tél 06 59 92 78 06	Stade des Merisiers Rue Rossini 95280 JOUY LE MOUTIER	JOUY LE MOUTIER FC	3	2	30
			COURDIMANCHE AS		5	30
			BEZONS USO	2	3	30
TOTAL				5	10	90
MAGNY EN VEXIN FC			CENTRE MODIFIE			
10	Nicolas MADORE Tél 06 72 14 03 60	Stade Paul Chéron Rue P. Chevalier 95420 MAGNY en VEXIN	MAGNY EN VEXIN AS	2	2	24
			PARISIS FC 1	3	3	36
			VEXIN AS	1	1	12
			FRANCONVILLE FC		4	24
TOTAL				6	10	96
MARLY LA VILLE ES			CENTRE ANNULE			
11						
TOTAL						
MONTMORENCY FC			CENTRE MODIFIE			
12	Grégory DEGEE Tél 07 71 26 90 68	Stade Nelson Mandela Ch. De La Butte aux Pères 95160 MONTMORENCY	MONTMORENCY FC	2	2	24
			MARLY LA VILLE ES		5	30
			SAINT LEU 95 FC	1	1	12
			SARCELLES AAS	2	2	24
TOTAL				5	10	90
NEUVILLE AS						
13	Claire MONCOMBLE Tél 06 14 89 44 91	Stade Municipal Rue des Beaux Soleils 95000 NEUVILLE S/ OISE	NEUVILLE AS	1	1	12
			CORMEILLAIS ACS	3	3	36
			FC PARISIS 2	2	2	24
			FRETTOISE ES	1	2	18
TOTAL				7	8	90



N°	CORRESPONDANT	ADRESSE	CLUBS	Nb U8	Nb U9	Total
14	Eric Tél 06 58 38 93 18	Stade des Fauvettes Rue de Paris 95330 DOMONT	CENTRE MODIFIE			
			PARMAIN AC		1	6
			DOMONT FC	3	4	42
			EZANVILLE US	1	1	12
			ECOUEN FC	4	2	36
TOTAL				8	8	96
15	Maxime BOURHIS Tél 06 65 45 59 03	Stade Léon Graffin Rue de la Forêt 95350 ST BRICE S/S FORET	CENTRE MODIFIE			
			SAINT BRICE FC	1	1	12
			SOISY AM FC	2	4	36
			GOUSSAINVILLE FC	2	2	24
			VIARMES ASNIERES OL		4	24
TOTAL				5	11	96
16	Sancoun SYLLA Tél 06 50 35 37 82	Stade Bois Barrais Rue de Conflans 95370 MONTIGNY LES CORMEILLES	CENTRE MODIFIE			
			ST OUEN AS	4	4	48
			ERAGNY AS	2	2	24
			MONTIGNY OL	2	2	24
TOTAL				8	8	96
17	Cyril CHESNEAU Tél 06 27 29 14 48	Stade Municipal 29 Rue Pasteur 95390 ST PRIX	CENTRE MODIFIE			
			ST PRIX ES	3	4	42
			ARGENTEUIL RFC	3	2	30
			COSMO TAVERNY	2	2	24
TOTAL				8	8	96
18	Juan ONATE Tél 06 61 33 83 58	Parc des Sports 40 Av Auguste Blanqui 95 VAUREAL	CENTRE MODIFIE			
			VAUREAL FCM	2	2	24
			CERGY PONTOISE FC	3	3	36
			PONTOISIENNE JS	1	1	12
			MENUCOURT AS		3	18
TOTAL				7	9	96
19	Jean DEMMEL Tél 06 43 57 14 92	Stade Municipal Rue de la Fosse aux Boucs 95470 ST WITZ	CENTRE MODIFIE			
			VEMARS ST WITZ FC	2	2	24
			BRUYERES BERNES USM	1	2	18
			ENTENTE SANNOIS		2	12
			VIARMES ASNIERES OL	4		24
TOTAL				8	8	96
20	Kamel FAKHOR Tél 06 46 53 07 10	Parc des Sports 26 Rue du Champ Bacon 95400 VILLIERS LE BEL	CENTRE MODIFIE			
			VILLIERS LE BEL JS	4	4	48
			ERMONT AS	2	2	24
			MARLY LA VILLE ES	4		24
TOTAL				10	6	96



PLATEAU N° 4 – U6 / U7 du 9 Février 2019

ATTENTION

**Nouveaux Horaires : Les plateaux doivent débiter à 9 H 30 - Les équipes visiteuses doivent donc être présentes sur les centres à 9H00 afin de débiter les plateaux impérativement à l'heure
Chaque équipe sera composée de 4 joueurs + 1 remplaçant maximum**

La commission vous rappelle que les Responsables de Centre doivent impérativement faire parvenir au DVOF les feuilles de Plateau ainsi que les feuilles de présence de chaque club visiteur au cours de la semaine suivant le plateau

N°	CORRESPONDANT	ADRESSE	CLUBS	Equipe U6	Equipe U7	Nbre joueurs
1	José GOMES Tél 06 16 21 86 70	Stade Philippe Grante 5 Av Paul Thoureau 95890 L'ISLE ADAM	ADAMOIS OL			
			ADAMOIS OL	2	3	25
			PRESLES USL	1	2	15
			VIARMES ASNIERES OL	2	3	25
			BELLOY SAINT MARTIN ASC	1	2	15
TOTAL				6	10	80
2	Farid BOUTADJINE Tél 06 28 12 71 35	Stade Roger Ouvrard 6 Allée Romain Rolland 95100 ARGENTEUIL	ARGENTEUIL RFC			
			ARGENTEUIL RFC	1	1	10
			COSMO TAVERNY	3	4	35
			SAINT OUEN AS	3	3	30
TOTAL				7	8	75
3	Avelin FINDA NA NTAMA Tél 06 13 43 84 34	Stade Gilles Degenève Rue Pdt Wilson 95260 BEAUMONT S/ OISE	ENTENTE BEAUMONT MOURS			
			AUVERS ENNERY FC	2	3	25
			BEAUMONT MOURS ENT	2	4	30
			BOISSY CORM CHARS ARRON		1	5
			GONESSE RC	4		20
TOTAL				8	8	80
4	José TOM Tél 07 77 06 47 33	Stade Municipal 2 Rue du 1er Dragon 95300 PONTOISE	CERGY PONTOISE FC			
			BEAUCHAMP AS	1	4	25
			CERGY PONTOISE FC	5		25
			ARNOUVILLE FAS	2	4	30
TOTAL				8	8	80
5	Cédric LOPES DA SILVA Tél 06 75 71 81 60	Parc Sportif René Barbier Route de Boran 95820 BRUYERES	BRUYERES BERNES USM			
			BRUYERES BERNES USM	2	2	20
			FOSSÉS FU	2	2	20
			SAINT PRIX ES	1	3	20
TOTAL				5	7	60



N°	CORRESPONDANT	ADRESSE	CLUBS	Equipe U6	Equipe U7	Nbre joueurs
SURVILLIERS AVENIR						
6	Xavier BIZET Tél 06 74 63 98 54	Stade Municipal Route de Plailly 95470 SURVILLIERS	CHAMPAGNE SFC	3	2	25
			CHAUMONTEL LUZ AS	1	1	10
			VEMARS SAINT WITZ FC	1	2	15
			SURVILLIERS AVENIR	1	1	10
TOTAL				6	6	60
CORMEILLAIS ACS						
7	Laurent DEGOUGE Tél 06 10 52 77 97	Stade Gaston Frémont Route Stratéique - RD 122 95 CORMEILLES En P.	CORMEILLAIS ACS	3	3	30
			FRANCONVILLE FC 2	3	3	30
			EAUBONNE CSM	2	2	20
TOTAL				8	8	80
COURDIMANCHE AS						
8	Christophe LENOIR Tél 06 24 30 07 34	Stade Municipal 89 Bd des Chasseurs 95800 COURDIMANCHE	COURDIMANCHE AS		4	20
			BEZONS USO		4	20
			FRANCONVILLE FC 1		4	20
TOTAL				0	12	60
ECOUEEN FC						
9	Mehdi BEN MARZOUK Tél 06 60 73 99 18	Stade Municipal Av du Mal Foch 95440 ECOUEEN	ECOUEEN FC	3	5	40
			PERSAN 03 US	4		20
			EZANVILLE US	1	2	15
TOTAL				8	7	75
ENTENTE MMB						
10	Didier AUBERT Tél 06 50 67 41 29	Stade Rue de l'Eglise 95540 MERY S/OISE	ENTENTE MMB	3	2	25
			SAINT BRICE FC	2	3	25
			DOMONT FC	1	1	10
TOTAL				6	6	60
ENTENTE SSG						
11	Antonin PIRET Tél 06 74 92 68 38	Stade A. Talar 2 Bd de l'Entente 95 ST GRATIEN	ENTENTE SSG	5		25
			SAINT LEU 95 FC	2	5	35
			GARGES FCM	1	3	20
TOTAL				8	8	80
ERAGNY AS						
12	Brahim ANGRU Tél 06 44 08 03 73	Parc des Sports L. Larue 2 Chemin des Tilleuls 95610 ERAGNY	ERAGNY AS	2	5	35
			VEXIN AS	1	1	10
			OSNY FC	1	3	20
			FRETTOISE ES	1	1	10
TOTAL				5	10	75



N°	CORRESPONDANT	ADRESSE	CLUBS	Equipe U6	Equipe U7	Nbre joueurs
ERMONT AS						
13	Ibrahim CAMARA Tél 06 30 77 43 36	Stade Renoir Rue du Syndicat 95120 ERMONT	ERMONT AS		3	15
			SARCELLES AAS		4	20
			ENTENTE SSG		5	25
TOTAL				0	12	60
FONTENAY EN PARISIS FC						
14	Djibril CAMARA Tél 06 03 05 05 95	Stade des Tournelles Chemin des Demoiselles 9510 FONTENAY EN PARISIS	FONTENAY FC	1	2	15
			LE THILLAY ESM	1	1	10
			MONTMORENCY FC	1	3	20
			MARLY LA VILLE ES	2	2	20
TOTAL				5	8	65
MENUCOURT AS						
15	Franck FAVEREAUX Tél 06 72 72 79 42	Stade Georges Galois Rue Bernard Astruc 95180 MENUCOURT	MENUCOURT AS	2	5	35
			MAGNY EN VEXIN FC	2	2	20
			VAUREAL FCM	1	2	15
			PARMAIN AC	1	1	10
TOTAL				6	10	80
MONTSOULT BAILLET US						
16	Alain Cassan Tél 06 09 20 80 78	Stade Municipal Rue Emile Combe 95 MONTSOULT	MONSOULT BAILLET US	1	1	10
			GOUSSAINVILLE FC	4		20
			ROISSY US	1	2	15
			GROSLAY FC	2	3	25
TOTAL				8	6	70
PARISIS FC						
17	Dominique VACONSIN Tél 06 26 29 42 85	Stade des Beauregards 130 Route de Pierrelaye 95220 HERBLAY	PARISIS FC1	1	3	20
			JOUY LE MOUTIER FC	3	2	25
			MONTIGNY OL	2	3	25
TOTAL				6	8	70
PERSAN 03 US						
18	Ousmane NDIAYE Tél 06 27 03 67 65	Stade Louis Odinet Rue Etienne Dollet 95340 PERSAN	PERSAN 03 US		4	20
			GOUSSAINVILLE FC		4	20
			PARISIS FC 2		3	15
			ECLAIR DE PUISEUX		1	5
TOTAL				0	12	60
ARGENTEUIL FC						
19	Laurent DESOUCHE Tél 06 24 77 50 58	Stade Jean Jaurès 30, Rue JJ Rousseau 95100 ARGENTEUIL	PONTOISIENNE JS	2	4	30
			CERGY PONTOISE FC		5	25
			ARGENTEUIL FC	4		20
TOTAL				6	9	75



N°	CORRESPONDANT	ADRESSE	CLUBS	Equipe U6	Equipe U7	Nbre joueurs
20	Cédric LEMOINE Tél 06 85 91 52 23	Comp. Sportif S. Bariseel Av André Malraux 95380 LOUVRES	PUISEUX LOUVRES FC			
			PUISEUX LOUVRES FC	2	2	20
			VILLIERS LE BEL JS	2	2	20
			DEUIL ENGHIEU FC	2	3	25
			MONTMAGNY SPORTS	2	4	30
TOTAL				8	11	95
21	Jocelyn MORMAND Tél 06 26 55 71 08	Stade Schweitzer 40 rue d'Andilly 95230 SOISY S/S MONTMORENCY	SOISY AM FC			
			SOISY AM FC		3	15
			GONESSE RC		5	25
			ARGENTEUIL FC		4	20
TOTAL				0	12	60

RÉSULTAT CHALLENGES U10 & U11 1^{er} Tour des 1^{er} - 8 & 15 Décembre 2018

Suite décision de la décision du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du 22.01.19, ayant décidé de requalifier les équipes de SARCELLES AAS 1 sur centre 9 – U10, SARCELLES AAS 4 sur centre 8 – U10 et MONTMAGNY SPORTS 1 sur centre 4 – U11.

La commission valide la qualification des clubs suivants :

CHALLENGE U10

Centre n° 8-U10 SARCELLES AAS 2 – SARCELLES AAS 4

Centre n° 9-U10 SARCELLES AAS 3 – SARCELLES AAS 1

CHALLENGE U11

Centre n° 4-U11 ERMONT AS 2 – MONTMAGNY SPORTS 1

CHALLENGES U10 & U11 2^{ème} Tour du 2 FÉVRIER 2019

La commission demande aux clubs recevant d'utiliser impérativement les feuilles imprimées par le DVOF.

Le 2^{ème} tour regroupe les équipes U10 et U11 qualifiées à l'issue du 1^{er} tour

Le règlement sera à consulter sur le site Internet du DVOF et joint aux documents précédents.

ATTENTION : Tous les documents dûment complétés : feuille de résultats – feuille d'arbitrage et feuilles des licenciés par équipe devront être réceptionnés par la commission au plus tard le LUNDI 11 FÉVRIER 2019 à 16 Heures.

Chaque club recevant devra s'assurer de l'envoi des pièces demandées sous peine de sanctions.

La commission demande également aux clubs recevant de conserver une copie des feuilles envoyées jusqu'à l'homologation des résultats.



Nous vous rappelons que tous les joueurs doivent posséder une licence valide.

Conformément aux nouvelles dispositions concernant les licences, chaque éducateur devra être en mesure de pouvoir présenter les licences via Foot Compagnon ou le listing avec photos extrait de Footclub lors de chaque compétition, sous peine de disqualification.

La commission demande aux clubs visiteurs de prendre une photo de sa feuille de présence avec liste des joueurs ainsi que de la feuille récapitulative du centre.

Pour ce 2^{ème} tour, une épreuve de jonglerie devra être effectuée avant le début des rencontres

Suivant l'article 7 du Règlement de la Compétition, dans le cas de participation d'un joueur non qualifié, l'équipe correspondante sera disqualifiée.

Les clubs ont la possibilité de modifier la composition de leurs équipes qualifiées respectivement dans chaque Challenge, en intégrant 2 joueurs maximum ayant participé aux tours précédents avec une autre équipe du club, dans le respect de l'article 7.

Dans le cas où un club intègre dans son équipe plus de 2 joueurs, celle-ci sera disqualifiée.

Par ailleurs les joueurs n'ayant pas participé au tour précédent, pourront être intégrés dans n'importe quelle équipe de leur club dans la limite de 2 joueurs par équipe (dans le respect de l'article 7).

En revanche, dans le cas où un même tour se déroulerait à 2 dates différentes, un joueur ne peut participer à ce tour qu'avec une seule équipe de son club.

Tous les centres doivent se dérouler le samedi matin

Début des rencontres à 9h30

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : **1 x 16 minutes** (sans mi-temps)
- Poule de 3 : **2 x 12 minutes**

Les 2 premières équipes de chaque centre seront qualifiées (après vérification par la Commission Foot Animation) pour le 3^{ème} Tour qui aura lieu le Samedi 30 Mars 2019



CHALLENGE U10

Article 7 - Qualification Challenge U10

U11 Filles : nées en 2008

U10 Filles et Garçons : né(e)s en 2009

U9 Filles et Garçons : né(e)s en 2010 dans la limite de **3 par équipe**.

La participation de joueurs U11 est interdite sous peine de disqualification

Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.

Pour ce 2ème tour, une épreuve de jonglerie devra être effectuée avant le début des rencontres.

Centre n° 1-U10 ST BRICE FC
ST BRICE FC 3 - ST BRICE FC 1 - PERSAN US 2 - ST LEU FC 1

Centre n° 2-U10 FRANCONVILLE FC
FRANCONVILLE FC 2 - FRANCONVILLE FC 1 – **SARCELLES AAS 4** - ST PRIX ES 1

Centre n° 3-U10 ERAGNY AS CENTRE MODIFIÉ
ENTENTE MMB 2 - ERAGNY AS 1 - ST OUEN AS 1 - VIARMES ASNIERES OL 1

Centre n° 4-U10 MONTMAGNY SPORTS
VEMARS ST WITZ 1 – **SARCELLES AAS 1** - MONTMAGNY SPORTS 2 - ENTENTE SSG 1

Centre n° 5-U10 ARGENTEUIL RFC
EAUBONNE CSM 1 - ST LEU FC 3 - ARGENTEUIL RFC 1 - ARGENTEUIL RFC 2

Centre n° 6-U10 GROSLAY FC
GROSLAY FC 1 - ENTENTE BEAUMONT MOURS 1 - ERMONT AS 1 - ARGENTEUIL FC 1

Centre n° 7-U10 ECOUEN FC
ST OUEN AS 2 - BEAUCHAMP AS 1 - CHAMPAGNE SFC 1 - ECOUEN FC 1

Centre n° 8-U10 COSMO TAVERNY
MONTMORENCY FC 2 - SARCELLES AAS 3 - ARNOUVILLE FAS 1 - COSMO TAVERNY 1

Centre n° 9-U10 PARISIS FC
CERGY PONTOISE FC 1 - PARISIS FC 1 - SOISY AM FC 3 - PONTOISIENNE JS 2

Centre n° 10-U10 DEUIL ENGHIEU FC
CORMEILLAIS ACS 2 - FOSSES UF 1 - GONESSE RC 1 - DEUIL ENGHIEU FC 3

Centre n° 11-U10 ADAMOIS OL
ADAMOIS OL 1 - JOUY FC 2 - ROISSY US 1 - SARCELLES AAS 2

Centre n° 12-U10 EZANVILLE US
ENTENTE MMB 1 - ST BRICE FC 2 - GOUSSAINVILLE FC 3 - EZANVILLE US 1

Centre n° 13-U10 GARGES FCM
ENTENTE SSG 2 - DEUIL ENGHIEU FC 2 - GARGES FCM 1 - MONTMORENCY FC 1

Centre n° 14-U10 VILLIERS LE BEL JS
VEXIN AS 1 - VILLIERS JS 1 - BRUYERES BERNES USM 1 - FRANCONVILLE FC 4

Centre n° 15-U10 OSNY FC
SOISY AM FC 2 - COSMO TAVERNY 2 - OSNY FC 1 - ARGENTEUIL RFC 3

Centre n° 16-U10 BEZONS USO
BELLOY ST MARTIN ASC 1 - BEZONS USO 1 - JOUY FC 1 - ARNOUVILLE FAS 2



CHALLENGE U11

Article 7 - Qualification Challenge U11

U12 Filles : nées en 2007

U10/U11 Filles et Garçons : né(e)s en 2009 et 2008

Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.

La participation de joueur(se)s U9 est interdite sous peine de disqualification.

Pour ce 2^{ème} tour, une épreuve de jonglerie devra être effectuée avant le début des rencontres.

Centre n° 1-U11 MARLY LA VILLE ES

ARGENTEUIL RFC 3 - ARGENTEUIL RFC 2 - OSNY FC 3 - MARLY ES 1

Centre n° 2-U11 CERGY PONTOISE FC

CERGY PONTOISE FC 2 - CERGY PONTOISE FC 5 - DOMONT FC 1 - GARGES FCM 1

Centre n° 3-U11 ST OUEN L'AUMONE AS

ST OUEN AS 1 - ST OUEN AS 2 - CORMEILLAIS ACS 2 – **MONTMAGNY SPORTS 1**

Centre n° 4-U11 ST LEU FC

ST LEU FC 4 - ST LEU FC 2 - ERAGNY AS 2 - BEZONS USO 1

Centre n° 5-U11 SARCELLES AAS

SARCELLES AAS 3 - SARCELLES AAS 1 - GARGES FCM 2 - PARISIS FC 1

Centre n° 6-U11 ENTENTE MMB

FRANCONVILLE FC 2 - FRANCONVILLE FC 1 - BRUYERES BERNES USM 1 - ENTENTE MMB 1

Centre n° 7-U11 ARNOUVILLE FAS

CERGY PONTOISE FC 1 - CERGY PONTOISE FC 6 - ARNOUVILLE FAS 2 - VILLIERS JS 1

Centre n° 8-U11 EAUBONNE CSM

EAUBONNE CSM 2 - SARCELLES AAS 2 - DEUIL ENGHEN FC 3 - AUVERS ENNERY FC 1

Centre n° 9-U11 PERSAN US

GROSLAY FC 2 - ST BRICE FC 2 - PERSAN US 1 - ST OUEN AS 3

Centre n° 10-U11 ENTENTE SSG

BEAUCHAMP AS 1 - ENTENTE SSG 1 - ARGENTEUIL RFC 1 - FRANCONVILLE FC 4

Centre n° 11-U11 ARGENTEUIL FC

ARGENTEUIL FC 1 - ST LEU FC 1 - ERMONT AS 2 - MAGNY FC 1

Centre n° 12-U11 PUISEUX LOUVRES FC

GOUSSAINVILLE FC 1 - PUISEUX LOUVRES FC 1 - PERSAN US 2 - ST BRICE FC 1

Centre n° 13-U11 ROISSY US

MENUCOURT AS 1 - ROISSY US 2 - FOSSES UF 1 - GONESSE RC 1

Centre n° 14-U11 GOUSSAINVILLE FC

GOUSSAINVILLE FC 2 - ROISSY US 1 - ENTENTE MMB 2 - ENTENTE BEAUMONT MOURS 1

Centre n° 15-U11 SOISY AM FC

SOISY AM FC 1 - ST PRIX ES 1 - OSNY FC 1 - ECOUEN FC 2

Centre n° 16-U11 MONTSOULT BAILLET AS

MONTSOULT BAILLET AS 1 - ERAGNY AS 1 - MONTMORENCY FC 2 - MONTIGNY OL 2



FESTIVAL FOOT U13 et COUPE DU COMITÉ U12 3^{ème} Tour du 2 FÉVRIER 2019

Les documents concernant l'organisation de ce 3^{ème} tour sont à retirer au Siège du District à BAILLET en FRANCE à compter du Mardi 22 Janvier 2019 et jusqu'au Vendredi 26 Janvier 2019 à 16 Heures. Après cette date, les documents d'organisation seront envoyés à la charge des clubs.

Le règlement sera à consulter sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

RAPPEL

Pour participer au Festival Foot U13, **TOUS** les joueurs ou joueuses U12 – U13 doivent impérativement posséder une licence valide.

Dans le cas de participation d'un joueur non qualifié, l'équipe correspondante sera disqualifiée.

A chaque tour du Festival Foot U13, les clubs ont la possibilité de modifier leurs équipes qualifiées et d'utiliser un nombre maximum de 2 joueurs ayant participé au Festival Foot avec une autre équipe sous peine de disqualification.

En revanche, dans le cas où un même tour se déroulerait à 2 dates différentes, un joueur ne peut participer à ce tour qu'avec une seule équipe de son club.

Par ailleurs les joueurs n'ayant participé à aucun des tours précédents, pourront être intégrés dans n'importe quelle équipe de leur club et au nombre de 2.

Conformément aux R.G. de la FFF et aux articles du RSG de la LPIFF :

« Dans toutes les compétitions officielles et pour toutes les catégories d'âge, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4. Dans ce quota de joueurs mutés, il ne peut y avoir au maximum que 2 joueurs ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des R.G. de la FFF.

Le responsable du centre est tenu de vérifier les licences de toutes les équipes.

Le responsable du centre adressera les feuilles de coupe et de jonglerie au DVOF pour le lundi suivant impérativement.

En cas de non réception des documents au plus tard Lundi 11 FEVRIER 2019 à 16 Heures, l'une ou les équipes du club recevant seront disqualifiées.

La commission demande aux clubs visiteurs de prendre une photo de sa feuille de présence avec liste des joueurs ainsi que de la feuille récapitulative du centre.

Chaque club recevant devra s'assurer de l'envoi des pièces demandées sous peine de sanctions.

La commission demande également aux clubs recevant de conserver une copie des feuilles envoyées jusqu'à l'homologation des résultats.

Pour ce 3^{ème} tour, une épreuve de jonglerie devra être effectuée avant le début des rencontres

Les équipes sont tenues de se présenter sur les centres à **13H00** afin de débiter la jonglerie à **13H30**.

Début des rencontres à 13h45

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : **1 x 20 mn** (sans mi-temps)

- Poule de 3 : **2 x 15 mn**



FESTIVAL FOOT U13

Les 2 premières équipes de chaque centre seront qualifiées (après vérification par la Commission Foot Animation) pour la Finale Départementale qui aura lieu le Samedi 6 Avril 2019

Maximum 1 équipe par club

Centre n° 1 ARGENTEUIL FC

ENTENTE SSG 1 - ARNOUVILLE FAS 1 - ARGENTEUIL FC 2 - ARGENTEUIL FC 1

Centre n° 2 PARISIS FC

PERSAN US 1 - ST BRICE FC 1 - PARISIS FC 2 - PARISIS FC 1

Centre n° 3 ST OUEN L'AUMONE AS

MONTMORENCY FC 1 - DEUIL ENGHIEU FC 1 - ST OUEN AS 1 - ST OUEN AS 2

Centre n° 4 SARCELLES AAS

SARCELLES AAS 2 - SARCELLES AAS 4 - VILLIERS JS 1 - ST PRIX ES 1

Centre n° 5 CORMEILLAIS ACS

ARGENTEUIL RFC 1 - COSMO TAVERNY 1 - CORMEILLAIS ACS 1 - CORMEILLAIS ACS 2

Centre n° 6 EAUBONE CSM

EAUBONNE CSM 1 - VAUREAL FCM 1 - SOISY AM FC 1 - SOISY AM FC 2

Centre n° 7 BEZONS USO

MARLY ES 1 - ENTENTE BEAUMONT MOURS 3 - BEZONS USO 1 - CERGY PONTOISE FC 1

Centre n° 8 ST LEU FC

ERAGNY AS 1 - ERAGNY AS 2 - GARGES FCM 1 - ST LEU FC 1

COUPE DU COMITÉ U12

Les 2 premières équipes de chaque centre seront qualifiées (après vérification par la Commission Foot Animation) pour le 4^{ème} Tour qui aura lieu le Samedi 6 Avril 2019

Centre n° 1 ARGENTEUIL RFC

CORMEILLAIS ACS 1 - CORMEILLAIS ACS 2 - BEZONS USO 2 - ARGENTEUIL RFC 1

Centre n° 2 ST BRICE FC

ST BRICE FC 2 - ST BRICE FC 1 - EAUBONNE CSM 2 - MONTMAGNY SPORTS 1

Centre n° 3 ENTENTE SSG

ENTENTE SSG 1 - ENTENTE SSG 2 - ECOUEN FC 1 - BEAUCHAMP AS 1

Centre n° 4 ST PRIX ES

SARCELLES AAS 4 - SARCELLES AAS 2 - PARISIS FC 1 - ST PRIX ES 1

Centre n° 5 CERGY PONTOISE FC

CERGY PONTOISE FC 1 - CERGY PONTOISE FC 2 - DEUIL ENGHIEU FC 1 - SARCELLES AAS 1

Centre n° 6 GROSLAY FC

ST OUEN AS 2 - ST OUEN AS 1 - OSNY FC 1 - GROSLAY FC 1

Centre n° 7 ADAMOIS OL

ADAMOIS OL 1 - ADAMOIS OL 2 - ROISSY US 1 - GARGES FCM 1

Centre n° 8 MARLY LA VILLE ES

MARLY ES 1 - MARLY ES 2 - ERMONT AS 1 - SOISY AM FC 2



1^{er} APPEL DE FEUILLES DE MATCHES

ST BRICE FC : 1^{er} appel de feuille de match de votre équipe 3 sur match n° 20917852 du 12.01.19 contre FRANCONVILLE FC 3 – critérium U13 AVENIR

ENTENTE SSG : 1^{er} appel de feuille de match de votre équipe 11 sur match n° 21018415 du 15.12.18 contre CHAMBLY COC – critérium U10/U11

VEXIN AS : 1^{er} appel de feuilles de matches de vos équipes 1 - 2 & 3 sur matches n° 21024415 - 21024460 & 21024527 du 15.12.18 contre ERAGNY AS – critérium U10/U11

DOMONT FC : 1^{er} appel de feuilles de matches de vos équipes 1 - 2 & 3 sur matches n° 21024416 - 21024461 & 21024528 du 15.12.18 contre VAUREAL FCM – critérium U10/U11

ERAGNY FC : 1^{er} appel de feuilles de matches de vos 4 équipes sur matches n° 21026992 – 21027130 - 21027175 & 21027220 du 12.01.19 contre ADAMOIS OL – critérium U12/3

FRANCONVILLE FC : 1^{er} appel de feuille de match de votre équipe 6 sur match n° 21026845 du 12.01.19 contre GROSLAY FC – critérium U12/U13

BOUFFEMONT ACF : 1^{er} appel de feuille de match de votre équipe 1 sur match n° 21018420 du 12.01.19 contre ECLAIR DE PUISEUX – critérium U10/U11

VEXIN AS : 1^{er} appel de feuilles de matches de vos équipes 1 – 2 & 3 sur matches n° 21024421 – 21024466 & 21024533 du 12.01.19 contre PARISIS AS – critérium U10/U11

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE MATCHES

GOUSSAINVILLE FC : 2^{ème} appel de feuille de match de votre équipe 2 sur match n° 20925342 du 12.01.19 contre ST BRICE FC 2 - critérium U10 AVENIR

GOUSSAINVILLE FC : 2^{ème} appel de feuille de match de votre équipe 1 sur match n° 20925398 du 12.01.19 contre ST BRICE FC - critérium U11 AVENIR

GOUSSAINVILLE FC : 2^{ème} appel de feuille de match de votre équipe 5 sur match n° 21026770 du 15.12.18 contre ENTENTE MMB – critérium U12/U13

ARGENTEUIL RFC : 2^{ème} appel de feuilles de matches de vos équipes 5 & 6 sur matches n° 21026991 & 21027129 du 15.12.18 contre CERGY PONTOISE FC – critérium U12/U13

VEXIN AS : 2^{ème} appel de feuilles de matches de vos équipes 1 - 2 & 3 sur matches n° 21024415 - 21024460 & 21024527 du 15.12.18 contre ERAGNY AS – critérium U10/U11

DOMONT FC : 2^{ème} appel de feuilles de matches de vos équipes 1 - 2 & 3 sur matches n° 21024416 - 21024461 & 21024528 du 15.12.18 contre VAUREAL FCM – critérium U10/U11

AMENDES

GARGES FCM : Feuille de match du 01.12.18 – critérium U13 Avenir contre FRANCONVILLE FC (manque n° du match)
Amende : 6€

ST OUEN L'AUMONE AS : Non réception après 2 appels de feuille de match n° 20925207 du 24.11.18 – critérium U12 AVENIR contre ERMONT AS 2
Amende : 12€

MAGNY FC : Feuille irrégulière de match n° 21024417 du 12.01.19 – critérium U10/U11 contre GOUSSAINVILLE FC (manque n° licence de l'arbitre)
Amende : 6€

JOUY LE MOUTIER FC : Feuille irrégulière de match n° 21024803 du 12.01.19 – critérium U10/U11 contre OSNY FC (manque score du match)
Amende : 6€

CHAMBLY COC : 1^{er} forfait de votre équipe 1 sur match n° 21018406 du 19.01.19 – critérium U10/U11 à ECOUEN FC
Amende : 7€



SOISY AM FC : 1^{er} forfait de votre équipe 2 sur match n° 21027312 du 12.01.19 – critérium U10/U11 à CORMEILLAIS
ACS
Amende : 7€

PERSAN US : 1^{er} forfait de votre équipe 4 sur match n° 21027221 du 12.01.19 – critérium U12/U13 à VILLIERS JS
Amende : 7€

ORGANISATION DES RASSEMBLEMENTS DE FIN DE SAISON

Les clubs intéressés par l'organisation des manifestations ci-dessous, sont priés de proposer leur candidature par écrit à l'attention de la Commission Football d'Animation

FINALE DÉPARTEMENTALE DU FESTIVAL FOOT U13 ET U13F le SAMEDI 6 AVRIL 2019

(Toute la Journée)

(3 Terrains à 11 obligatoirement sur le même site)

FINALE DÉPARTEMENTALE COUPE DU COMITÉ U12 le MERCREDI 8 MAI 2019

(2 Terrains à foot à 8 sur le même site)

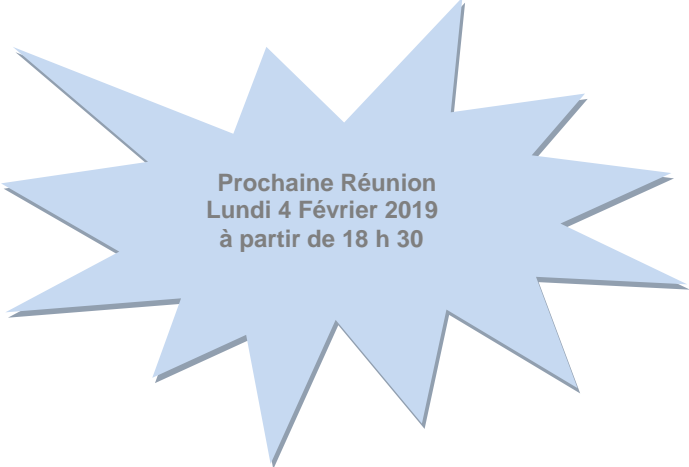
FINALE DÉPARTEMENTALE DU CHALLENGE U10 / U11 le SAMEDI 18 MAI 2019

(Après-Midi)

(2 Terrains à 11 obligatoirement sur le même site)

JOURNÉE NATIONALE U6 / U7 Le SAMEDI 25 MAI 2019 (Matin & Après-Midi)

(4 Terrains à 11 obligatoirement sur le même site)



Prochaine Réunion
Lundi 4 Février 2019
à partir de 18 h 30